



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N° 52 RM/DJ/2024 du 09/09/ 2024

Portant subdélégation de signature du
Recteur de Mayotte (Chorus)

DIRECTION JURIDIQUE

Site Internet :

<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :

BP 76

97 600 MAMOUDZOU

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE

- | | |
|----|---|
| VU | le Code de l'éducation ; |
| VU | la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ; |
| VU | la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ; |
| VU | le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ; |
| VU | le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret du 11 février 1998 susvisé ; |
| VU | le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 21, 33, alinéa 1 et 44 ; |
| VU | le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ; |
| VU | le décret n° 2019-1553 du 30 décembre 2019 tirant les conséquences de la création de l'académie de Mayotte ; |
| VU | Le décret du 22 décembre 2022 portant nomination de monsieur Jacques MIKULOVIC en tant que Recteur de la région académique de Mayotte, Recteur de l'académie de Mayotte ; |
| VU | L'arrêté du ministre de l'Éducation Nationale du 14 juin 2024, nommant Monsieur Philippe MICHELI en tant que Secrétaire général de la région académique de Mayotte ; |
| VU | l'arrêté du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur ; |

- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'Éducation Nationale ;
- VU l'arrêté du 17 septembre 2010 du ministre de l'Éducation Nationale, affectant Madame Mariama HAMADA au Rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 1er septembre 2015 du Recteur de Mayotte, affectant Monsieur Soulaïmana BOINALI au Rectorat de Mayotte, service DAF ;
- VU l'arrêté du 28 novembre 2016 du Recteur de Mayotte, affectant Madame Moimouché BACO MOUSSA à la division des affaires financières au Vice-Rectorat (DAF) ;
- VU l'arrêté du 13 juillet 2017 du ministre de l'Éducation Nationale, affectant Madame Bienvenue ABOUDOU au Rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 5 décembre 2017 du Recteur de Mayotte, affectant Madame Choukourani, OIZIRI au Rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 08 août 2018 du Recteur de Mayotte, affectant Madame Djamila ABDULLAH au Rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF) ;
- VU l'arrêté du 05 juillet 2018 du Recteur de Mayotte, affectant Madame Zabibou SALIM au Rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF) ;
- VU le contrat de travail de droit public n° 355-2019/DPC/CJ/ST signé le 11 février 2020 par le Recteur de Mayotte, plaçant Madame Thoïba TAMIME auprès de la division des affaires financières (DAF), en qualité d'agent contractuel ;
- VU l'arrêté du ministre de l'Éducation Nationale en date du 06 août 2020 portant nomination et classement de Monsieur Sébastien BERNARD dans l'emploi d'adjoint au Secrétaire général de l'académie de Mayotte, directeur des ressources humaines ;
- VU le contrat de travail de droit public n°204-RS-20-21/DPC/CJ/ST signé le 17 aout 2020 par le Recteur de Mayotte, plaçant Madame Amina Kambi OUSSENI auprès de la division des affaires financières (DAF), en qualité d'agent contractuel ;
- VU l'arrêté du 25 août 2020 du Recteur de l'académie de Mayotte, affectant Madame Salha SALIM ALI OUSSENI au Rectorat de Mayotte auprès de la division de la coordination paie (DCP) ;
- VU l'arrêté du 25 août 2020 du Recteur de l'académie de Mayotte, affectant Monsieur Eladine MOHAMED ALI au Rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF) ;
- VU l'arrêté du 18 février 2021 du ministre de l'Éducation Nationale, nommant Monsieur Antoine RIDARD dans l'emploi de chef de pôle des moyens et de la scolarité ;
- VU l'arrêté du 01 juin 2021 du Recteur de Mayotte, affectant Monsieur Hadadi ANDJILANI au Rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF) ;
- VU l'arrêté en date du 28 juin 2021, nommant Madame Nazira MOUSTOIFA HALIDI auprès de la division coordination paie (DCP), en tant que gestionnaire ;

- VU le contrat de travail de droit public n° 192-RS-21-22/DPC/SS/ST signé le 03 aout 2021 par le Recteur de Mayotte, plaçant Madame Faouza BACAR auprès de la division des affaires financières (DAF), en qualité d'agent contractuel ;
- VU l'arrêté du 16 aout 2021 du Recteur de Mayotte, affectant Madame Tahamida M'COLO au Rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 14 septembre 2021 du ministre de l'Éducation Nationale, nommant Monsieur Antoine RIDARD dans l'emploi de chef de pôle des moyens et de la scolarité ;
- VU l'arrêté du 14 octobre 2021 du ministre de l'Éducation Nationale, nommant Monsieur Gwenaël LE BERRE auprès du Recteur de Mayotte en qualité de chef de la division coordination paye ;
- VU le contrat de travail n°734-RS-23-24/DPA/DM/NA plaçant madame Natacha ABDALLAH en tant que personnel au sein de la DAF du Rectorat de Mayotte ;
- VU le contrat 0192-RS-22-23-DPA/AK/55 du 29 aout 2022 affectant madame Zahara MADI ASSANI en tant que personnel au sein de la coordination paye du Rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté rectoral du 30 aout 2022 affectant madame Zalifati Salim MOHAMED au sein de la coordination paye du Rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté ministériel du 1er juillet 2022 portant détachement de monsieur Eric LE BERRE ; ainsi que l'arrêté rectoral du 18 août 2022 affectant l'agent au sein de la DAF du Rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté académique du 16 juin 2023 portant nomination de Mme Nathalie GARCIA en tant que contrôleur de gestion de l'académie ;
- VU l'arrêté n°MEN0001341613353 du 07 septembre 2023 du ministre de l'Éducation Nationale, nommant Monsieur Chadhouli SAHANOUNE en tant qu'adjoint au sein de la DAF du Rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté interministériel du ministre de l'Éducation Nationale et de la ministre des sports, du 05 septembre 2023 plaçant Mme Anne-Sophie DELARUE auprès du Recteur de Mayotte en tant que responsable adjointe de la DRAJES ;
- VU le contrat de travail n°692-RS-22-23/DPA/AK/SS plaçant monsieur Dhinouraini ASSANI en tant que personnel au sein de la DAF du Rectorat de Mayotte ;
- VU le contrat de travail n°790-RS-23-24/DPA/DM/SS du 30 octobre 2023, plaçant Madame Mariame TOIBIBOU au sein de la Division des Affaires Financières (DAF) en tant qu'agent contractuel ;
- VU le contrat de travail n°861-RS-23-24/DPA/DM/NA du 18 mars 2024 plaçant Madame Issihaka NASMI en tant que personnel au sein de la DAF du Rectorat de Mayotte ;
- VU le contrat de travail rectoral n°897-RS-24-25/DPA/DM/NA du 05 avril 2024 affectant M. Mohamed Zaine SILAHI en tant que gestionnaire des crédits d'investissement au sein de la coordination paye du Rectorat de Mayotte ;

- VU l'arrêté du MEN000311965730 du 16 mai 2024 détachant monsieur M. Kadri SAID auprès du recteur de l'académie de Mayotte.
- VU l'arrêté du 13 juin 2024, affectant Monsieur Ziady ABDOU en tant que personnel au sein de la Division des affaires Financière ;
- VU l'arrêté du 19 aout 2024 affectant Monsieur OUSSINI Chacour en tant que personnel au sein de la Division des affaires Financière.
- VU l'attestation du 9 juillet 2024 de pré-affectation de Madame ALI Bastwya au Rectorat de Mayotte en qualité d'adjointe au chef à la coordination paye
- VU l'attestation du 2 septembre 2024 affectant Madame ALI Bastwya en qualité d'adjointe au chef à la coordination paye4

Sur proposition de monsieur le Secrétaire général de l'académie de Mayotte,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée aux fonctionnaires et agents contractuels désignés ci-dessous aux fins d'exécution et de certification des décisions et constatations transmises par le Rectorat de Mayotte dans le cadre de l'exécution de la délégation de gestion du service support financier des crédits hors titre 2 (hors opérations de la paie) du Rectorat de Mayotte :

BOP centraux :

<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Intitulé du programme et du BOP</i>
<i>Education nationale et recherche</i>	<i>Programme 139 : Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degré</i> <i>Programme 140 : Enseignement scolaire du 1^{er} degré</i> <i>Programme 141 : Enseignement scolaire public du 2nd degré</i> <i>Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire</i> <i>Programme 163 : jeunesse et vie associative</i> <i>Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation Nationale</i> <i>Programme 219 : Sports</i> <i>Programme 230 : Vie de l'élève</i> <i>Programme 231 : Vie étudiante</i> <i>Programme 364 : cohésion</i> <i>Programme 724 : Opérations immobilières déconcentrées</i>

I – M. Antoine RIDARD, responsable du pôle des moyens et de la scolarité, M. Éric LE BERRE, chef de la division des affaires financières et de la plate-forme CHORUS du Rectorat de Mayotte, Mme Djamila ABDULLAH, Adjointe au chef de la DAF chargée du fonctionnement et Monsieur Chadhouli SAHANOUNE adjoint au chef de la DAF chargé des investissements, M. Hadadi ANDJILANI, chef du bureau des déplacements (concernant les opérations afférentes aux Demandes de Paiement dans le cadre des déplacements et missions) ;

- a) Validation des engagements juridiques et création de tiers, signature des bons de commande ;
- b) Validation des demandes de paiement et des titres de perception.

Ainsi que l'ensemble des opérations dévolues aux gestionnaires listés au point II.

II – M. Hadadi ANDJILANI, Mme Tahamida MADI M'COLO, Mme Zabibou SALIM, Mme Moimouché BACO, Mme Natacha ABDALLAH, Mme Mariame TOIBIBOU, M. Abdou ZIADY :
pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement.

– M. Eladine MOHAMED ALI, Mme Thoïba TAMIME, Mme Faouza BACAR, Mme Choukourani OIZIRI, M. Mohamed Zaine SILAHI, Mme Mariame TOIBIBOU, M. Abdou ZIADY : **en ce qui concerne les crédits d'investissement.**

- a) Saisie des engagements juridiques, création de tiers et titres de perception ;
- b) Certification du service fait ;
- c) Saisie des demandes de paiement ;
- d) Saisie et validation dans l'outil CHORUS DT pour les agents qui en relèvent (relatif au déplacements temporaires).

III – Mme Madeleine DELAPERRIERE responsable de la DRAJES, Mme Anne-Sophie DELARUE responsable adjointe de la DRAJES ;

- M. Moussa-Assani MALIDI, gestionnaire à la Division des Constructions Scolaires ;
- Mme Nathalie BACAR, au sein de la Division des Constructions Scolaires ;
- Mme Mariama HAMADA chargée du contrôle de légalité au sein de la DAF ;
- M. Chacour OUSSINI gestionnaire au sein du bureau du contrôle de légalité de la DAF.

Consultation des budgets et opérations budgétaires dans le cadre de leurs services et missions respectifs.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée aux fonctionnaires et agents contractuels désignés ci-dessous aux fins d'exécution et de certification des décisions et constatations transmises par le Rectorat de Mayotte dans le cadre de l'exécution de la délégation de gestion du service support financier des crédits du titre 2 (opérations de la paie) du Rectorat de Mayotte :

BOP centraux :

<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Intitulé du programme et du BOP</i>
<i>Education nationale et recherche</i>	<i>Programme 139 : Enseignement privé du 1er et du 2nd degré</i> <i>Programme 140 : Enseignement scolaire du 1er degré</i> <i>Programme 141 : Enseignement scolaire public du 2nd degré</i> <i>Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire</i> <i>Programme 163 : jeunesse et vie associative</i> <i>Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation Nationale</i> <i>Programme 219 : Sports</i> <i>Programme 230 : Vie de l'élève</i> <i>Programme 231 : Vie étudiante</i> <i>Programme 364 : cohésion</i> <i>Programme 724 : Opérations immobilières déconcentrées</i>

I – M. Sébastien BERNARD, directeur des ressources humaines, M. Sébastien NOCERA chef de la division coordination paye, monsieur M. Kadri SAID, Mme Bastwya ALI adjointe au chef de la coordination paye :

Validation des demandes de paiement, des indus (y compris toutes opérations de paye rendues nécessaires aux opérations de paie ou récupération des indus : indemnités, chômage, capitale décès, titres de perception) et opérations diverses, ainsi que création de tiers ;

Mme Nathalie GARCIA, contrôleur de gestion du Rectorat de Mayotte, dispose d'accès similaires au système CHORUS que les personnels mentionnés au point « I ». Son accès au logiciel l'autorise aux opérations de consultation et d'extraction de données. Elle est également habilitée à effectuer des opérations (dites dans l'outil MADI) du BOP vers l'UO sur le titre 2 (opération de la paie).

ARTICLE 3 : Les arrêtés n° 025 RM/DJ/2020 du 24 janvier 2020, n°030 RM/DJ/2020 du 11 mars 2020, n°079 RM/DJ/2020 du 1^{er} juin 2020, n°089 RM/DJ/2020 du 27 novembre 2020, n°085 RM/DJ/2021, n°01 RM/DJ/2023 du 02 janvier 2023, n° 24 RM/DJ/2024 du 25 mars 2024 portant subdélégation de signature du Recteur concernant l'exécution des dépenses du Rectorat de Mayotte dans CHORUS sont abrogés.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Mayotte est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte, et publié au recueil des actes administratifs du site académique.

Le Recteur de Mayotte

Jacques MIKULOVIC
Secrétaire
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RECTORAT DE MAYOTTE

Copie :

Recueil des actes administratifs, DAF, DCP ;

DRFIP